



AVIS D'APPEL D'OFFRES

Services d'ingénieurs pour la conception des plans et devis et la surveillance de l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et d'un poste de pompage

(GT2022-08)

La Ville de Deux-Montagnes demande des soumissions pour Services d'ingénieurs pour la conception des plans et devis et la surveillance de l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et d'un poste de pompage.

Les documents d'appel d'offres sont disponibles par l'intermédiaire du Système Électronique d'Appel d'Offres (SEAO), à l'adresse suivante : www.seao.ca. Des frais peuvent être exigés par le SEAO pour l'obtention des documents.

Toute soumission doit être accompagnée d'une garantie de soumission, sous forme d'une lettre de garantie irrévocable ou d'un cautionnement de soumission, d'un montant égal à 10% de la valeur totale de la soumission, valide pour une période de 60 jours suivant l'ouverture des soumissions.

Les soumissions sous enveloppes scellées (1 original et 4 copies) portant la mention «Services d'ingénieurs pour la conception des plans et devis et la surveillance de l'aménagement d'un bassin de rétention au parc Central et d'un poste de pompage (GT2022-08) » et adressées au soussigné, seront reçues **jusqu'à onze heures (11h), heure légale du Québec , le mardi 31 janvier 2023**, à l'adresse suivante:

Ville de Deux-Montagnes
A/S M. Jacques Robichaud, greffier
803, chemin d'Oka
Deux-Montagnes (Québec) J7R 1L8

L'ouverture des soumissions se fera publiquement le **mardi 31 janvier 2023**, à ou après onze heures (11h), heure légale du Québec, dans la salle du conseil de l'Hôtel de Ville de Deux-Montagnes, située au 803, chemin d'Oka à Deux-Montagnes.

Le présent appel d'offres est assujéti à l'ALEC, à l'ACCQO et à l'AECG.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie. La Ville de Deux-Montagnes n'est pas responsable de la distribution des documents d'appel d'offres par le SEAO et il est de la responsabilité des soumissionnaires de s'assurer qu'il détient tous ces documents avant de déposer leur soumission.

Donné à Deux-Montagnes, ce 21 décembre 2022.

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.
Greffier et directeur des Services juridiques